

Rapport de la Commission Médicale et de Prévention

Assemblée Générale 2022

à Lyon

La CMPN est une commission de service pour les licenciés et les dirigeants fédéraux, prévue par l'annexe I-5 du Code du Sport, constituée exclusivement de professionnels de santé, soumis à leur Code de Déontologie, qui a pour notamment pour missions :

- d'établir à la fin de chaque saison sport un bilan de son action, qui est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la fédération au Ministre chargé des sports
- d'assurer la formation et l'information des médecins, kinésithérapeutes et ostéopathes dans le champ fédéral, des clubs et des licenciés
- de participer aux travaux de recherche dans le domaine de la médecine subaquatique
- d'assurer le suivi des manifestations fédérales pour lesquelles la présence d'un médecin ou d'une équipe médicale est requise
- d'élaborer avec le MFN le règlement médical, dont les modifications sont transmises au Ministre chargé des Sports
- d'assurer dans son domaine de compétence toute mission sur demande du Comité Directeur National.

Le travail de la commission a tenté de répondre à ces missions de service.

1) Formation - information

a) Communication

- Outils de communication:
 - o Nouveau site internet : à l'instar des autres commissions fédérales, nous avons un nouveau site de commission. On retrouve dans ce site les informations de l'autre site et nous avons également créé, à côté de « l'espace médecin » tourné vers nos confrères, un « espace pratiquant » ainsi qu'un « espace encadrants et dirigeants de club et SCA » dans lesquels vous pouvez retrouver informations et conseils spécifiques.
 - o Présence sur les réseaux sociaux : actualités de la commission, conseils aux licenciés, informations
- Foire aux questions : 30 à 40 questions posées via par la FAQ, le siège fédéral ou adressées directement au presidentCMPN@ffessm.fr, comme chaque année

b) Formations

Notre réunion annuelle à la Pitié Salpêtrière ne s'est pas tenue cette année comme précédemment, du fait du report du Salon de la Plongée. Nous avons en revanche organisé une réunion ouverte à tous, en visioconférence autour du thème de la plongée tek le 8 janvier 2022 : vous avez été plus de 250 à nous

suivre en direct et ces conférences sont à retrouver en ligne dans leur intégralité dans notre page Facebook et par orateur sur notre site internet (« en savoir plus »).
Dans les régions, des formations médicales sont également proposées, par les CMPR, les universités et organismes de formation.

2) Soutien médical auprès des licenciés

- Suivi médical des pratiquants, avis médicaux sur problèmes de santé et plongée
- Soutien des équipes par les médecins des commissions.
- Mise à jour suivant l'avis des experts et les données publiées dans la littérature scientifique du tableau indicatif des contre-indications
- COVID 19 : mises à jour disponibles en page d'accueil de notre site internet
 - o Durant la campagne de vaccination, avis sur la pratique de nos activités après vaccination
 - o Mise à jour de nos recommandations concernant la reprise de nos activités sub après épisode de Covid 19

3) Evolutions règlementaires

- a) Modifications règlementaires concernant la délivrance de licence et la participation aux compétitions pour les sports non à contraintes particulières (donc hors plongée subaquatique pour nous) et pour les jeunes de moins de 18 ans : décret et arrêté du 7 mai 2021 remplacent l'obligation d'un certificat d'absence de contre-indication par une attestation annuelle de réponses négatives à un questionnaire de santé spécifique, complété par le jeune et son responsable légal
- b) Evolution du contenu de la surveillance médicale règlementaire (SMR) qui concerne les sportifs inscrits sur liste : conformément à l'arrêté de juin 2016, nous avons redéfini les examens de cette SMR et simplifié le parcours médical des athlètes.
- c) Le Dr Eric SARRAZIN, par ailleurs médecin en charge de la SMR et président de la CMPR de Bretagne et Pays de la Loire, a suivi avec succès une formation de formateur auprès de l'AFLD. En tant qu'éducateur agréé AFLD, il est responsable fédéral anti dopage. Le Ministère délègue à chaque fédératin la prévention et la lutte antidopage avec obligation de concevoir dès cette année un Plan Fédéral National, ayant pour objectif l'éducation et la responsabilisation du plus grand nombre, ainsi que de travailler directement avec les organismes de contrôle. Dans ce cadre-là, un questionnaire, voire un audit devra être présenté à l'automne. Articles du Dr SARRAZIN détaillant ces notions et impératifs sont à retrouver dans Subaqua.
- d) Des mises à jour et modifications du règlement médical sont en cours d'élaboration et soumises au nouveau comité directeur.

4) Autres

- Participation aux réunions scientifiques de sociétés savantes
- Projet d'étude sur l'apnée : accepté et soutenu par le CDN, sa réalisation sera cependant reportée à 2023 du fait des contraintes règlementaires et organisationnelles de l'étude.

A Brest, le 26 mars 2022

Docteur Anne HENCKES

Présidente CMPN

